

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2008

La séance a été présidée par Mme AGUERRE, premier adjoint, en l'absence du Maire empêché.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- *Avenant aux travaux*

Il a été rappelé le marché conclu avec l'entreprise DUHALDE pour la création du réseau d'assainissement (lot canalisations), d'un montant de 456 289.50 €HT. Initialement, le raccordement du groupe « Lauak » n'avait pas été prévu. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 3 037.51 €
Le montant de ces travaux a été approuvé et M. le Maire a été autorisé à signer l'avenant correspondant.

- *Avenant à la maîtrise d'œuvre*

Il a été rappelé le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société INGEAU Conseils, d'un montant de 20 280.00 €HT.
Ce montant initial était basé sur l'avant projet des travaux de création du réseau d'assainissement d'un montant de 520 000 €HT. Suite à la décision de la Commune d'augmenter le linéaire de réseau à réaliser, le montant des honoraires s'en trouve modifié. Un avenant a donc été préparé et a reçu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres. Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau montant du marché de maîtrise s'élevant à 26 539.55 €HT et autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La carte communale en vigueur ne permettant plus de répondre aux objectifs communaux, l'élaboration d'un PLU a été prescrit pour définir les conditions du développement de la Commune, envisager une constructibilité qualitative et assurer la pérennité de l'activité agricole. Le service urbanisme intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a été chargé de la réalisation du PLU et le Maire a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'intervention.
Une dotation de l'Etat a été sollicitée pour compenser la charge financière de la Commune - correspondant à l'élaboration du PLU.

REHABILITATION TRINQUET

Suite à l'ouverture des offres remises par les entreprises, 4 lots ont été déclarés infructueux (démolition, gros œuvre, charpente et électricité). Une nouvelle consultation sera donc réalisée.

TRAVAUX DE VOIRIE 2008

Suite à l'appel public, 2 entreprises ont présenté une offre :

- DUBOS TP pour 81 405.74 €TTC
- SCREG pour 95 266.18 €TTC

Le montant estimatif établi par la DDE était de 104 252 €TTC

L'entreprise DUBOS TP, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, a été attributaire du marché.

ACQUISITION PROPRIETE BAPTISTE

La cession de la propriété BAPTISTE à la Commune a été proposée par 2 des indivisaires. Or, ce bien appartient à 3 indivisaires et l'un d'entre eux se propose de l'acquérir. Il bénéficie donc d'un droit de préemption. Ce n'est que dans le cas où les indivisaires décideront de céder le bien à une personne étrangère à l'indivision que la Commune pourra faire valoir son droit de préemption.

DIVERS CHEMINS RURAUX – RESULTATS ENQUETE PUBLIQUE

Au vu des résultats de l'enquête publique prescrite, il a été décidé de régulariser le chemin rural d'Oyharitzia, la voie communale n° 11, de créer un chemin rural permettant l'accès à la forêt communale, au lieu-dit Etchechoury, de déplacer le chemin de Larriako Bidea. Quant au déplacement du chemin rural d'Ahounsbiscardeguy, en raison de l'opposition du principal intéressé, aucune suite ne sera donnée.

Fait à AYHERRE, le 6 octobre 2008

Pour le Maire empêché,
L'adjoint au Maire,

J. AGUERRE